

## RÉUNIONS DU BUREAU DU CCP DE L'ONUSIDA

DATE : lundi 20 septembre 2021 et lundi 27 septembre 2021

HEURE : 12 h 30 - 13 h 30 (heure de Genève) et 11 h - 12 h (heure de Genève)

LIEU : Virtuel (réunion via TEAMS)

### PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- 1. Mise à jour sur les préparatifs de la session extraordinaire d'octobre du CCP :** *le Bureau recevra une mise à jour sur la finalisation du CUBRR 2022-2026 de la part de l'équipe technique concernée.*
- 2. Mise à jour sur le processus de recherche pour la mise en place du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (CCIES) :** *Le Secrétariat présentera une mise à jour sur l'état d'avancement de l'établissement du CCIES incluant des commentaires demandés sur les modèles d'entretien et de sélection.*
- 3. Divers**

### PARTICIPANTS :

Bureau du CCP : Dr Theo-Ben Kandetu et Mme Xungileni Chitundu (Namibie : représentant la présidence) ; Dr Walaiporn Patcharanarumol, Mme Cha-aim Pachanee et M. Natee Vichitsorasatra (Thaïlande : représentant la vice-présidence) ; Mme Julia Martin (États-Unis d'Amérique : représentant le rapporteur) ; M. Alexander Pastoors (représentant la délégation des ONG du CC) ; et M. Andy Seale et M. Hywel Jones (OMS : représentant les Coparrainants de l'ONUSIDA).

Secrétariat de l'ONUSIDA : M. Tim Martineau, Directeur exécutif adjoint, M. Morten Ussing, Directeur, Gouvernance et Affaires multilatérales, Mme Samia Lounnas, Conseillère principale en gouvernance, Gouvernance et Affaires multilatérales, Mme Pauliina Nykanen-Rettaroli, Conseillère en gouvernance, Gouvernance et Affaires multilatérales et Mme Maggie Lemons, Responsable de la gouvernance, Gouvernance et Affaires multilatérales.

---

### Compte rendu de la réunion du 20 septembre 2021

- 1. Mise à jour sur les préparatifs de la session extraordinaire d'octobre du CCP :** *le Bureau recevra une mise à jour et fournira des conseils sur les préparatifs de la prochaine réunion du CCP, y compris l'examen des points proposés à l'ordre du jour.*

La Présidence a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau à la réunion et a rappelé le programme de la session extraordinaire du CCP qui aura lieu le mercredi 6 octobre 2021. Par ailleurs, une réunion préalable sur les points de l'ordre du jour se tiendra le mercredi 29 septembre 2021. Une consultation sur les points de décision avec les membres du CCP est prévue au vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021.

La Présidence a souhaité la bienvenue à George Farhat, Directeur des finances, de la planification et de la responsabilité, Secrétariat de l'ONUSIDA, et à Marie-Odile Emond, Conseillère principale des finances, de la planification et de la responsabilité, ONUSIDA, afin de présenter le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2022-2026 ainsi que le budget biennal 2022-2023 (présentation incluse à l'Annexe 1).

Le Secrétariat a rappelé qu'un projet initial du cadre avait été soumis au CCP lors de sa 48<sup>e</sup> réunion tenue du 29 juin au 2 juillet 2021. À la suite de la réunion consacrée aux commentaires, un groupe de travail a été établi et chargé de veiller à la finalisation du cadre. Grâce au CUBRR 2022-2026, le Programme Commun rendra opérationnelle sa contribution à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, sous l'angle des inégalités et de l'aide aux pays et aux communautés dans le but d'atteindre les objectifs mondiaux de 2025 sur le sida. Dans cette nouvelle ère et ce nouveau cycle, le Programme Commun intensifie ses activités en se concentrant sur les principaux changements et domaines suivants :

- S'attaquer aux inégalités pour garantir un accès équitable aux services et à l'aide en matière de VIH
- Encourager le rôle de leader et soutenir les approches innovantes pour des services liés au VIH plus inclusifs
- Promouvoir l'émancipation des communautés et des personnes vivant avec le VIH
- Renforcer les ripostes communautaires
- Renforcer les catalyseurs sociétaux grâce à des capacités sociales, institutionnelles et structurelles plus solides des pays et des communautés en matière de protection sociale
- Améliorer les environnements juridiques favorables, éradiquer la stigmatisation et la discrimination et promouvoir l'égalité des sexes dans la riposte au VIH
- Faire progresser la disponibilité et le financement de la riposte mondiale pour atteindre les objectifs de 2025
- Intensifier les efforts communs pour mobiliser les ressources et les affecter stratégiquement pour un impact maximal
- Renforcer la responsabilisation, le suivi et l'établissement de rapports à des fins de transparence, de correction de trajectoire et de hiérarchisation des priorités

Le CUBRR est l'instrument central et complet qui guide et encadre stratégiquement le travail du Programme Commun, en fixant des priorités, en créant les orientations et le plan pour atteindre quatre objectifs opérationnels :

- i. Établir et opérationnaliser un plan de travail cohérent et hiérarchisé à différents niveaux, qui aligne le travail du Programme Commun sur la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et les ODD ;
- ii. Fournir le cadre d'approches différenciées aux niveaux régional et national pour refléter les différences dans les contextes locaux ;
- iii. Présenter les processus que le Programme Commun utilisera pour fournir un soutien stratégique efficace aux pays ; et
- iv. Fournir la base des investissements dans le Programme Commun, de l'allocation de ses ressources, du suivi des performances, de l'établissement de rapports et de la responsabilité.

Le paquet complet du CUBRR est composé de trois documents principaux :

- Le cadre stratégique global
- Le plan de travail et les budgets biennaux (2022-2023, 2024-2025 et 2026)
- Les indicateurs de performance du CUBRR, qui seront harmonisés avec le cadre et fondés sur les indicateurs du suivi mondial de la lutte contre le sida

Comme convenu lors de la réunion du CCP de juin, les deux premiers documents sont présentés pour examen et approbation lors de la session extraordinaire du CCP en octobre 2021.

Le groupe de travail CUBRR est composé de nombreux experts suggérés par les États membres du CCP et la société civile, ainsi que de représentants des coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA, tous nommés par le Directeur exécutif. Le groupe, présidé par le Dr Jesper Sundewall, a formulé des conseils, des orientations et des commentaires tout au long du processus de développement du CUBRR, y compris des conseils relatifs aux composants clés et l'harmonisation du CUBRR avec la stratégie mondiale de lutte contre le sida. Jusqu'à présent, le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises et a examiné plusieurs versions des projets de documents après la 48<sup>e</sup> réunion du CCP. Les notes de la réunion sont [publiées en ligne](#).

À la suite à la version initiale du CUBRR 2022-2026 (cadre de haut niveau) soumise lors de la 48<sup>e</sup> réunion du CCP, la version finale du CUBRR, élaborée par un processus de planification commun à l'ensemble du Programme Commun en tenant compte des commentaires du CCP et des orientations du Groupe de travail CUBRR, comprend une meilleure harmonisation avec les objectifs 2025, la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et la Déclaration politique ; une théorie du changement plus claire et simplifiée ; une plus grande clarté sur les résultats du Programme Commun (3 effets et 10 produits) et une chaîne de résultats clairement articulée (actions - produits - impact) ; une répartition des tâches actualisée et harmonisée avec la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et les résultats du CUBRR ; une section plus détaillée sur la responsabilisation par le biais du CUBRR dans le cadre du système de responsabilisation plus large de l'ONUSIDA et un résumé des priorités régionales du Programme Commun pour les cinq prochaines années.

Sur la recommandation de l'Évaluation indépendante du système des Nations Unies sur la riposte au VIH/sida, 2016-2019, une théorie du changement mieux articulée a été incluse (résumé visuel dans le texte principal et détails dans l'annexe) qui a permis de définir les produits et les résultats à atteindre et qui sont pleinement alignés sur la stratégie mondiale de lutte contre le sida. LE CUBRR comprend également une série d'hypothèses et de mesures d'atténuation et de gestion des risques destinées à soutenir la réalisation de ces résultats dans divers contextes.

Conformément à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, le CUBRR 2022-2026 comprend des priorités régionales afin de fournir des orientations tangibles pour le Programme Commun dans chacune des six régions, compte tenu des différences en termes d'épidémie, de contexte et de besoin de soutien adapté.

LE CUBRR définit également la responsabilité du Programme Commun envers le CCP, les États membres, les personnes vivant avec le VIH, la société civile et les autres parties prenantes de la communauté mondiale du VIH. Il était prévu que les indicateurs de suivi de la performance du Programme Commun par rapport au cadre CUBRR 2022-2026 soient soumis au CCP lors de la 49<sup>e</sup> réunion du CCP en décembre 2021. Toutefois, le Secrétariat a proposé de reporter la soumission des indicateurs CUBRR proposés à la 50<sup>e</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme (CCP) qui se tiendra en juin 2022 (sachant que le premier rapport sur la mise en œuvre de 2022 sera présenté au CCP en juin 2023), compte tenu du calendrier de la Session extraordinaire et de la nécessité d'adopter en premier lieu le cadre CUBRR et le plan de travail et le budget 2022-2023, afin de permettre des consultations, un examen et une révision complets et appropriés, en particulier auprès des membres du CCP, d'un ensemble d'indicateurs de performance clés de qualité et significatifs pour mesurer la performance du Programme Commun et étayer les rapports annuels.

Le Secrétariat a fait le point sur le plan de travail et le budget biennal 2022-2023, qui seront également soumis à l'approbation de la session extraordinaire du CCP. Le Programme Commun visera un budget annuel de 210 millions de dollars US (64 millions de dollars US pour les Coparrainants et 146 millions de dollars US pour le Secrétariat) ou 420 millions de dollars US pour l'exercice biennal 2022-2023. Ce budget comprend un total de 33 millions de dollars US de fonds de base annuels alloués aux Coparrainants et 31 millions de dollars US alloués aux enveloppes nationales. Le plan de travail et le budget biennal comprennent une répartition du budget par domaines de résultats (produit du CUBRR), organisation (Coparrainants et Secrétariat), régions et ODD.

Le Secrétariat a terminé en insistant sur le fait que le Programme Commun, les pays et les communautés ont une occasion unique de remettre la riposte au VIH sur la bonne voie. Le CUBRR 2022-2026 a marqué un tournant décisif dans la mobilisation et l'allocation stratégique des ressources essentielles à la riposte au VIH, afin d'obtenir un impact majeur, de garantir une planification et une mise en œuvre conjointes efficaces et de canaliser les ressources pour combler les principales lacunes. Le financement intégral du budget de l'ONUSIDA pour la période 2022-2026 représentera un investissement crucial pour mener à bien la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. Les documents seront bientôt publiés sur la page web du CCP.

Le représentant du COC a souligné le travail et la collaboration du Programme commun au cours des mois précédents qui ont permis d'examiner la contribution et le partenariat du Programme commun et d'élaborer, sur cette base, un CUBRR solide qui permettra de mener à bien la Stratégie mondiale contre le sida 2021-2026.

Le Bureau du COC a remercié le Secrétariat et le représentant du COC pour la mise à jour du cadre du CUBRR 2022-2026 et du plan de travail et budget 2022-2023. Ils attendent avec impatience la publication des documents. Compte tenu de l'importance d'un processus consultatif destiné à mettre au point les indicateurs du cadre CUBRR 2022-2026 et du fait que l'établissement de rapports sur ce cadre CUBRR commencerait en 2023, le Bureau a exprimé son soutien à un examen plus approfondi du report de ce point de l'ordre du jour à la 50<sup>e</sup> réunion du CCP en juin 2022. Ils ont insisté sur l'importance de la mesurabilité et de la clarté de la contribution du Programme Commun à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et de l'élaboration d'indicateurs de résultats clairement liés aux résultats du plan de travail et du budget de l'exercice biennal.

**2. Mise à jour sur le processus de recherche pour la mise en place du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (CCIES) :** *Le Secrétariat présentera une mise à jour sur l'état d'avancement de l'établissement du CCIES incluant des commentaires demandés sur les modèles d'entretien et de sélection.*

Le Secrétariat a fait le point sur l'établissement du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (CCIES). Le cabinet de recrutement externe avait fourni un certain nombre de prestations, dont un dossier de candidats, la publication d'annonces et un outil de sélection des candidats. Le cabinet a entamé un processus de recherche ciblée et a contacté plus de 80 personnes. Les annonces dans l'Economist et Jeune Afrique avaient reçu un accueil encourageant.

Avant la réunion, les membres du Bureau ont reçu un document de référence, rédigé par le cabinet de recrutement externe, qui expose le processus d'évaluation prévu pour les candidats potentiels, ainsi que les questions d'entretien possibles. Le cabinet de recrutement externe sera

chargé de mener des entretiens avec de nombreux candidats, puis de fournir une liste restreinte au comité de sélection.

Le Bureau a remercié le Secrétariat pour cette mise à jour et a émis des conseils pour veiller à ce que les questions d'entretien permettent une diversité d'expériences appropriée et une adéquation avec les valeurs clés de l'ONUSIDA.

Dans le mandat du CCIES, il est demandé au Directeur exécutif de « constituer un comité de sélection ; les décisions du comité de sélection seront prises par consensus ; si un consensus ne peut être atteint, la question sera soumise au Bureau du CCP ». Le comité de sélection examinera la liste des candidats présélectionnés par les RH d'Oxford et fournira une liste finale de membres recommandés à l'attention du Bureau du CCP. Si le Bureau du CCP est entièrement d'accord, il transmet la liste au CCP pour examen final et approbation.

Le mandat ne prévoit pas de directives claires sur la composition du comité de sélection. Le Secrétariat a étudié deux options potentielles avec un conseiller juridique :

- Option 1 : établir un comité de sélection composé de 3 à 5 experts issus des comités de surveillance des coparrainants existants.
- Option 2 : établir un comité de sélection composé de 10 à 12 membres nommés par chaque groupe constitutif du CCP (5 groupes régionaux d'EM représentés, les coparrainants et la délégation des ONG) ainsi que des membres du Secrétariat.

Le Bureau du CCP a reconnu les avantages des deux options et l'importance d'une composition rapide du comité de sélection. Les membres du Bureau ont proposé d'envisager une option hybride dans laquelle les nominations d'experts sont sollicitées auprès des groupes constitutifs, tout en valorisant à la fois l'expertise et une large participation à la constitution du comité de surveillance.

Enfin, lors de l'évaluation des candidats, le cabinet de recrutement externe avait évoqué diverses questions liées à d'éventuels conflits d'intérêts. Le mandat du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (CCIES) stipule que les membres du comité doivent conserver leur indépendance et ne pas avoir de conflit d'intérêts réel ou supposé. En outre, le paragraphe 15 du mandat prévoit que les membres doivent :

- a) ne pas se livrer à des activités qui pourraient créer un conflit d'intérêts susceptible de nuire à leur indépendance vis-à-vis de l'ONUSIDA ;
- b) ne pas être actuellement, ou avoir été au cours des trois années précédant la nomination au CCIES, employé ou engagé à quelque titre que ce soit par le Secrétariat de l'ONUSIDA, ou avoir un membre de sa famille immédiate travaillant pour le Secrétariat de l'ONUSIDA ou ayant une relation contractuelle avec lui ; le membre ne doit pas non plus avoir été candidat à un emploi au Secrétariat de l'ONUSIDA au cours de la même période ;
- c) ne pas être actuellement, et ne pas avoir été au cours des trois années précédant la nomination au CCIES, membre d'une délégation au CCP de l'ONUSIDA, ni avoir un membre de sa famille immédiate membre d'une délégation au CCP ;
- d) ne pas être actuellement, ou avoir été au cours des trois années précédant la nomination au CCIES, un employé d'un membre du Groupe de vérificateurs externes des comptes des Nations unies ou un membre du Corps commun d'inspection ; et
- e) ne prétendre à aucun emploi de haut niveau au sein du secrétariat de l'ONUSIDA pendant les trois années qui suivent immédiatement le dernier jour de leur mandat au sein du CCIES.

Afin de clarifier davantage les activités susceptibles de « poser un conflit d'intérêts qui pourrait nuire à leur indépendance vis-à-vis de l'ONUSIDA », une série de scénarios potentiels a été proposée au Bureau afin d'obtenir sa contribution, notamment les personnes siégeant aux

conseils d'administration d'organisations ou travaillant pour des organisations ayant un lien/une relation étroite avec le Programme Commun, siégeant aux comités consultatifs techniques d'organisations étroitement liées au travail de l'ONUSIDA, et les personnes ayant une relation contractuelle avec les coparrainants.

Le Bureau du CCP a constaté que les relations de travail ou contractuelles avec les coparrainants ou les organisations entretenant des relations financières avec l'ONUSIDA pourraient probablement poser un conflit d'intérêts, mais a souligné l'importance de ne pas restreindre excessivement la liste des membres potentiels dans la plupart des autres cas.

### 3. Divers

Le Secrétariat a rappelé que le Bureau a discuté et approuvé l'extension des limites de mandat des membres actifs du Comité consultatif d'évaluation lors de sa réunion du [15 juillet 2021](#). Suite à cette réunion, le Bureau du CCP a donc demandé, conformément au mandat du Comité consultatif d'experts, de lancer un appel à candidatures d'experts pour l'Europe de l'Est afin qu'ils puissent rejoindre le Comité. Les États membres sont encouragés à se mettre d'accord sur les nominations au sein de leur groupe régional. Le Bureau du CCP aura pour rôle de s'assurer que l'expert nommé au Comité possède l'expertise technique requise et que le Comité continue d'être géographiquement représentatif et équilibré en termes de genre.

Les six autres membres du comité consultatif (énumérés ci-dessous) ont confirmé qu'ils souhaitaient continuer à siéger au comité pour une nouvelle période de deux ans (2022-2023).

- Mme Elizabeth Moreira dos Santos, experte indépendante (Amérique latine et Caraïbes)
- M. Raymond Yekeye, directeur de programme, Conseil national du sida, Zimbabwe (Afrique)
- M. Zunyou Wu, épidémiologiste en chef, Centre chinois de contrôle et de prévention des maladies (Asie-Pacifique)
- M. Till Bärnighausen, directeur de l'Institut de santé mondiale de Heidelberg (pays d'Europe occidentale et autres pays)
- Mme San Patten, experte indépendante, Canada (Délégation des ONG au Conseil de l'ONUSIDA)
- M. Marco Segone, directeur, Bureau d'évaluation, FNUAP (groupe d'évaluation des Coparrainants)
- À nommer et à confirmer : Expert technique en évaluation (Europe de l'Est)

Le Bureau a accepté d'envoyer une communication aux membres du CCP et aux missions permanentes les invitant à proposer des candidatures dans la région géographique concernée. La liste définitive des membres sera soumise au CCP pour confirmation finale.

La Présidence du CCP a remercié les participants pour leur participation à la réunion.

## Compte rendu de la réunion du 27 septembre 2021

### 1. Préparatifs de la prochaine session extraordinaire du CCP

Le Bureau du CCP s'est à nouveau réuni le lundi 27 septembre 2021 pour discuter des derniers préparatifs de la prochaine session extraordinaire du CCP. La Présidence du CCP a rappelé que, à la suite de l'autorisation du Bureau du CCP, le rapport de la 48<sup>e</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ([UNAIDS/PCB \(48\)/21.21](#)) a été publié sur la page web du CCP le 31 août 2021 conformément aux dispositions du Modus operandi du CCP.

Le vendredi 24 septembre 2021, la Présidence du CCP a reçu une note verbale d'un État membre contenant des commentaires sur le rapport. Le Bureau s'est réuni pour passer en revue les commentaires et, sur cette base, a accepté de publier une version révisée du rapport. En prenant la décision de publier un rapport révisé, le Bureau du CCP a mis l'accent sur l'importance de veiller à ce que le rapport soit un résumé équilibré et juste du contenu de la réunion. La version révisée du rapport a été publiée le mardi 28 septembre 2021.

Après réception des commentaires, la Présidence a également demandé au conseiller juridique indépendant du CCP de rédiger une déclaration écrite concernant la différence entre prendre note du rapport d'une réunion et adopter le rapport d'une réunion. La Présidence a profité de l'occasion pour rappeler que le conseiller juridique d'une organisation internationale a pour rôle de fournir des avis juridiques oraux ou écrits à la demande des organes institutionnels de l'organisation. Ainsi, à l'ONUSIDA, la demande d'avis juridique peut émaner du CCP, de la Présidence, du Bureau, du COC ou du Directeur exécutif. Un membre du CCP seul n'est pas autorisé à demander des avis juridiques au conseiller juridique. La Présidence a rappelé qu'en raison d'un problème technique, le conseiller juridique n'était pas présent en ligne pour la clôture de la 48<sup>e</sup> réunion du CCP, au cours de laquelle une question juridique avait été soulevée. Dans cette situation unique, la Présidence du CCP a demandé au conseiller juridique du CCP de donner son avis sur la différence entre prendre note du rapport d'une réunion et adopter le rapport d'une réunion à la suite de la 48<sup>e</sup> réunion du CCP. La Présidence a décidé de fournir exceptionnellement une déclaration écrite du conseiller juridique (annexe 1), car cette intervention ne serait pas reflétée dans le rapport de la réunion (comme ce serait traditionnellement le cas pour les questions juridiques soulevées au cours de la réunion du CCP).

## Annexe 1

Conseiller juridique du CCP de l'ONUSIDA

Avis juridique n° 11 - 27/09/2021

Questions de la Présidence du CCP concernant l'adoption du rapport de la 48e session du CCP

La Présidence du CCP a soulevé la question suivante après avoir reçu les commentaires d'un membre du CCP à propos du projet de rapport de la 48e session du CCP : Quelle est la différence entre *prendre note* d'un rapport et *adopter un rapport* ?

« Adopter » signifie que le CCP approuve le document et que son contenu est entériné par le Conseil. Après l'adoption, le contenu est considéré comme une décision du CCP et ne peut pas être modifié.

« Prend note » signifie que le document est considéré comme un document d'information pris en considération par le Conseil mais dont le contenu n'est pas approuvé. Il reste un document d'information et ne peut être considéré comme une décision du CCP.

Luc Derepas

Conseiller juridique du CCP

[Fin du document]